



# Des terres, pas d'hypers !

Saint-Jean-de-Braye, le 16 février 2021

Madame la Députée, Monsieur le Député,

Préalablement à notre intervention, nous avons l'honneur de vous présenter notre Fédération Nationale : La Fédération « *Des terres pas d'hypers !* », constituée d'associations et de collectifs citoyens, dénonce les méfaits sociaux et environnementaux de centres commerciaux qui continuent à s'implanter partout en France et exige des mesures législatives contre ce développement commercial insensé pour :

- Arrêter la prolifération aberrante des grandes surfaces commerciales qui se fait au détriment des centres villes,
- Promouvoir l'artisanat et le commerce diversifié de proximité sur l'ensemble du territoire,
- Lutter contre l'augmentation des friches commerciales et exiger leur réhabilitation écologique,
- Préserver les terres agricoles et naturelles, les paysages et le cadre de vie.

A l'occasion de l'examen prochain du projet de loi climat et résilience, nous souhaitons attirer votre attention sur l'urgence à protéger les sols de l'artificialisation galopante qui les menace avec la création ou l'extension de nouvelles zones commerciales. En effet ce point, comme d'autres, n'est pas traité avec suffisamment d'ambition dans ce texte pour être à la hauteur des enjeux actuels.

En juin 2020 La Convention Citoyenne pour le Climat proposait une mesure radicale pour lutter contre l'artificialisation des sols et l'étalement urbain

***"Prendre immédiatement des mesures coercitives pour stopper les aménagements de zones commerciales périurbaines très consommatrices d'espace."***

Faisant écho à cette proposition, dès le 29 Juin, le Président de la République Emmanuel Macron s'enthousiasmait

***« Vous préconisez d'instaurer un moratoire sur les nouvelles zones commerciales en périphérie des villes, allons-y ! Allons-y, agissons ! » , « Arrêter la bétonisation, c'est un projet pour rendre notre pays plus humain, au fond plus beau »***

Le 15 juillet le Premier Ministre Jean Castex annonçait

***« un moratoire pour l'installation de nouveaux projets de centres commerciaux dans les zones périphériques » (déclaration de politique générale du 15 juillet).***

1/2

**Fédération Des terres, pas d'hypers !**

Siège : 87 bd Jean Rostand 45800 Saint-Jean de Braye - Préfecture du Loiret N° W452013260

Contact : desterrespasdhypers@gmail.com tel : 04 42 09 68 40

Le 16 juillet la Ministre de la Transition Écologique Barbara Pompili affirmait sur RTL son souhait un coup d'arrêt :

**« On arrête avec ces centres commerciaux qui ne riment à rien, qui prennent de l'espace, qui participent à l'artificialisation et qui tuent les centres-villes, qui tuent les petits commerçants, qui tuent notre vie ! »**

Le projet de loi actuel, dans son article 52, réitère le principe selon lequel

**« L'autorisation d'exploitation commerciale ne peut être délivrée pour une implantation ou une extension qui engendrerait une artificialisation des sols, au sens de l'article L. 101-2 du code de l'urbanisme. »**

Dans cet article sont aussi prévues plusieurs dérogations qui rendent inopérante sa mise en œuvre réelle. De plus, le champ d'application exclut les zones commerciales pour lesquelles les travaux n'étant pas déjà entrepris, le sol pourrait encore être préservé. Il exonère aussi les plate-formes de e-commerce de ces dispositions. Le dispositif retenu contredit donc les propositions initiales et le discours volontariste qui les a accompagnées. Dans ces conditions le **projet de loi ne permet pas d'atteindre l'objectif fixé de Zéro artificialisation nette. En dénaturant l'esprit et le contenu des propositions de la CCC il ôte toute crédibilité aux intentions affichées en amont par le gouvernement.**

**Nous vous demandons, en tant que député.e, d'utiliser tous les moyens en votre pouvoir (prise de parole, proposition d'amendements, etc), pour exiger la suppression des dérogations, et l'extension du champ d'application à toutes les zones commerciales pour lesquelles, les travaux n'étant pas déjà entrepris, le sol pourrait encore être préservé, ainsi qu'aux plateformes de e-commerce. Vos prises de positions en faveur de notre demande seront publiées avec plaisir dans les supports médiatiques de nos adhérents.**

Les sols sont des écosystèmes vivants aussi essentiels à la survie de l'humanité que l'eau et l'air. Si nous décidons de protéger nos sols, il sera possible d'enrayer l'érosion de la biodiversité, de mieux nourrir la population de nos villes, de faire une transition vers une agriculture biologique, d'atténuer le changement climatique et de préserver la santé des habitants des villes et des campagnes. C'est un enjeu prioritaire aussi bien pour le bénéfice des générations présentes, que pour les générations futures.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur le Député, en l'expression de notre considération distinguée.

Pour la Fédération :

Martine DONNETTE  
La Présidente



Site: <http://desterrespashypers.fr>

Youtube : <https://goo.gl/nsNGLZ>

Facebook : <https://goo.gl/gquMMw>

2/2

**Fédération Des terres, pas d'hypers !**

Siège : 87 bd Jean Rostand 45800 Saint-Jean de Braye - Préfecture du Loiret N° W452013260

Contact : [desterrespashypers@gmail.com](mailto:desterrespashypers@gmail.com) tel : 04 42 09 68 40